

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 552

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 24

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« à ces décisions »

les mots :

« aux décisions mentionnées au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.